



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Effectifs de la brigade mobile d'intervention en Île-de-France

Question écrite n° 17848

Texte de la question

M. Jacques Marilossian attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur le nombre d'agents franciliens de la brigade mobile d'intervention (BMI) qui dépendent de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Des représentants de la ligue de protection des oiseaux (LPO) ont signalé que cette brigade serait en sous-effectif en Île-de-France. Il y aurait seulement cinq agents pour les quatre départements de la partie ouest de la région (Essonne, Val-d'Oise, Yvelines et Hauts-de-Seine). En théorie, l'effectif serait de onze agents, ce qui en soi demeure très faible pour toute l'Île-de-France. Cette brigade spécialisée est unique, car elle dispose de son propre réseau réparti dans l'ensemble des départements métropolitains et ultramarins ; ses agents sont formés à la reconnaissance des spécimens et leur statut de protection. Considérant que la préservation de la biodiversité doit être soutenue à l'échelon des territoires densément peuplés comme dans le département des Hauts-de-Seine, il lui demande si le Gouvernement prévoit de répondre à cette carence en termes d'effectifs des agents de cette brigade.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Marilossian](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17848

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2019](#), page 2552

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)